



EDITO

AUTOMNE 2020

Chers habitants,

Depuis notre dernier rendez-vous, il est vrai que la situation générale sanitaire reste contrainte par le respect des gestes barrières, des règles de distanciation physique et de l'instauration du nouveau confinement. Il n'en demeure pas moins vrai que ces mesures doivent être respectées pour une éradication espérée du virus, au cours du printemps/été 2021.

Comme évoqué dans les précédents messages, je reste fidèle à la pensée transmise par Antoine de Saint-Exupéry, la constance dans la mission des élus de la commune est plus que jamais d'actualité : « *Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible.* »

En dépit des impératifs du moment, l'équipe municipale est à vos côtés pour mener à bien sa mission et se projeter dans l'avenir.

Le souci permanent de l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes passe par l'aménagement et l'entretien du patrimoine et des structures existantes. La mise en adéquation des ressources financières et des compétences, nous a permis d'établir un programme raisonné de travaux :

- Réfection de la toiture de l'église, pour une mise hors d'eau de l'édifice, mise aux normes des installations électriques et pose d'un paratonnerre.
- Réflexion sur l'aménagement sécurité/voirie sur la RD 274, traversant le village, axe rue du Pavé (depuis l'église jusqu'à la Croix de Mission) en concertation avec le conseil départemental et la Direction Départementale des Territoires.

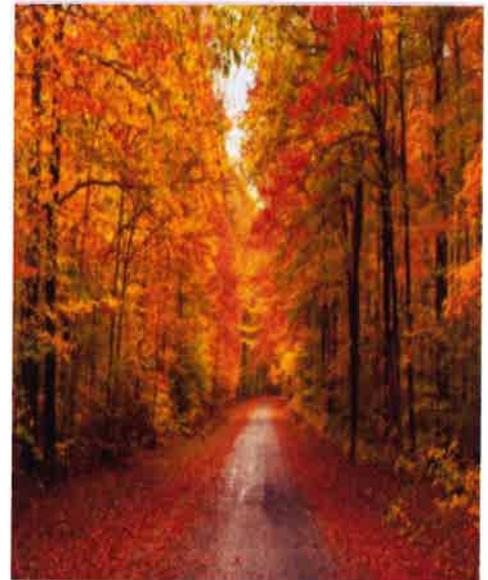
Par ailleurs, considérant les mesures sanitaires évoquées ci-dessus, chacun comprendra que les manifestations publiques habituelles organisées au cours du 4ème trimestre soient annulées ou quelque peu aménagées :

- Commémoration du 11 novembre 2020 aura lieu, dans le respect des gestes barrières et de distanciation physique avec un groupe de 5 à 6 personnes et en toute logique, ne sera pas suivi de son traditionnel moment de convivialité.
- Une alternative de remplacement au repas des anciens est en préparation par la commission communale du CCAS.

Dans le même temps, il nous tient à cœur d'offrir et maintenir un cadre de vie environnemental et relationnel dans lequel chacun trouve sa place et puisse s'épanouir. Mettre tout en œuvre pour que la Mairie demeure un lieu de proximité, garante du lien social et du vivre ensemble.

Restant à votre écoute, bien cordialement à tous.

Le Maire,
Marie-Christine PAILLOT



SOMMAIRE

Edito.....	1
Hommage à Léon Mesny de Boisseaux.....	2
Travaux :	
• Réfection Toiture de l'Eglise	
• Aménagements Sécurité Voirie	
Distribution Eau Potable.....	3
• Aménagement Parkin SUEZ	
• Echos Camping	
Agenda et Infos Pratiques.....	4
◆ Lien participatif à la Vie Communale	
◆ Gestionnaire de l'Eau	
◆ Horaires Déchetterie	



Monument aux Morts du Village



Monument Funéraire - Famille Mesny



Statue de Léon Mesny au Collège de l'ARC à DOLE



Nous célébrons cette année le **150^{ème}** anniversaire de la mort de Léon Mesny de Boisseaux, tué au pied des vignes de Nuits-Saint-Georges le **20 novembre 1870**.

Léon s'est engagé dès le début de la guerre de 1870 chez les francs-tireurs jurassiens à 18 ans, malgré les fortes réticences de sa mère. Engagé volontaire et patriote, la guerre fut pour lui, de courte durée. Après avoir participé à la campagne des Vosges pour stopper la progression des prussiens, il rejoignit le corps des francs-tireurs de Besançon, qui fut envoyé à Nuits-Saint-Georges pour des opérations « coups de poing » contre les troupes ennemies.

Sa mort tragique provoquée par une trentaine de coups de baïonnettes, au cœur de la commune de Nuits-Saint-Georges, associée à la volonté d'une mère de perpétuer la mémoire de son fils, ont contribué à faire de Léon un véritable martyr de la guerre de 1870.

Le domaine de la famille Mesny de Boisseaux s'étendait de l'actuelle rue du Pavé en passant par le Chemin de Fréigny jusqu'au Chemin du Puits. Madame Mesny, veuve depuis trois ans, ayant déjà perdu deux enfants en bas âge, vouait une passion sans faille à son unique fils. Inconsolable depuis la mort de Léon, elle n'eut de cesse de vouloir honorer sa mémoire. C'est ainsi qu'elle lui consacra un livre, recueillant divers témoignages de sa vie de soldat et relatant avec force détails les obsèques de son fils.

Dédiés à sa mémoire, on retrouve également : un monument à Nuits-Saint-Georges sur le lieu du massacre, une statue grandeur nature de Léon dans la cour du collège de l'Arc à Dole où il fit ses études, le caveau familial dans le cimetière de Champagne-sur-Loue ainsi qu'une petite chapelle à sa mémoire dans la propriété familiale .

Le monument aux morts de Champagne fut également réalisé à la demande de Madame Mesny pour honorer son fils « en place publique ». Après la guerre de 1914-1918, elle donna son accord pour qu'il devienne le monument aux morts officiel de la commune, ce qui laisse à penser que la commune de Champagne-sur-Loue possède le premier monument aux morts de France !

REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE



L'architecte Mr ZIOUA, en charge du dossier, a réactualisé son étude de faisabilité relative à la réfection de la toiture de l'église du village, initiée en 2017 et dans cette continuité, a pu établir le cahier des charges.

Installé à Besançon, il a conduit divers chantiers similaires dans le JURA, le DOUBS et HAUTE-SAONE et tout récemment a suivi les travaux de rénovation de la toiture de l'église de RANS. Pour notre commune, les travaux présentent désormais un caractère d'urgence, en raison de dégradations constatées en toiture comme le prouvent les fuites d'eau apparues à l'intérieur de l'édifice, notamment au niveau de la sacristie, (provisoirement colmatées).

L'examen de la charpente a révélé la nécessité de travaux au niveau du chœur de l'église : il faudra procéder au changement d'une ferme et de 4 ½ fermes ; remplacement complet des tuiles. Dans le même temps, pose d'un paratonnerre et mise au normes des installations électriques seront effectuées (sur les parties nef, clocher, combles, sacristie)

L'enveloppe globale de travaux est estimée à **190 195 € HT**. La commune n'est pas en capacité financière d'assumer seule la totalité de la dépense ; c'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de demander les subventions aux organismes publics suivants :

- **ETAT** : au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- **CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA** : au titre de la DST (Dotation de Solidarité des Territoires)

En fonction des subventions accordées, la commune devra recourir à un prêt pour régler la totalité des travaux. En complément, un dossier a été engagé auprès de la **Fondation du Patrimoine** et auprès de la **Région Bourgogne Franche Comté**.

C'est ainsi que le programme de mise hors d'eau de l'édifice a été établi en ce début d'automne pour une réalisation prévue au cours du printemps/été 2021. Nous mettrons en place un suivi d'avancement du chantier, vous permettant de disposer d'un accès à la description détaillée des travaux.

POINT SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

A la suite des analyses de non-conformité enregistrées par l'ARS, fin juillet 2020, la prise en charge par SUEZ de la gestion de la situation, par la distribution de bouteilles d'eau a permis de retrouver une situation normale en quelques jours. Analyses et contre-expertises ont été réalisées successivement par SUEZ et par l'ARS. (Agence Régionale de Santé).

En date du 18 septembre 2020, une réunion entre SUEZ, le Vice-Président de la CCVA en charge de l'Eau-Assainissement et les élus de la commune a permis de faire le point sur la situation.

Dans un premier temps, en écho aux nombreuses plaintes des usagers, sur le ressenti de l'odeur, du goût fortement chloré, de l'incidence potentielle sur la santé, une réponse que nous prenons comme un engagement, a été apportée à notre demande :

- baisse et maintien du niveau constant de chlore entre 0,1 mg et 0,2mg/l en sortie de réservoir,
- assurance dans la permanence au plus près de ce taux, ce qui implique une surveillance quotidienne, tout en gardant toujours à l'esprit :
 - ↳ que cette opération doit s'effectuer sans altérer la qualité de l'eau potable distribuée,
 - ↳ que la désinfection est l'étape ultime du traitement de l'eau de consommation avant distribution. Elle permet d'éliminer les micro-organismes pathogènes de l'eau. Nous restons très vigilants.



AMENAGEMENT DU PARKING / SUEZ

Le «parking» réalisé en gabions, vers le Château d'Eau a été aménagé par la Communauté de Communes en lien avec le délégataire SUEZ, mais sans concertation ni accord préalable avec la commune. Cet aménagement doit permettre de garer le véhicule de service des agents SUEZ, lors de leurs interventions techniques sur le Château d'eau.

Pour un accès direct au Château d'eau, des marches d'escalier sont en création complétant cet aménagement.

N'étant pas au courant de cette réalisation, la commune n'a pu, en son temps, s'y opposer. Considérant que la visibilité des usagers de la route est masquée et que leur sécurité est compromise, nous avons demandé la dépose de l'édifice, sans succès. En contrepartie, nous avons obtenu la végétalisation du mur et son entretien par la Société AGATE Paysages, mandatée par la CCVA.



ECHOS CAMPING

En 2017, la municipalité a fait le choix de confier la gestion directe du camping à la société D'Tentes Evasion, qui avait en charge également celle du camping de Salins-Les-Bains.

Pour la gestion quotidienne du camping, la société a réalisé des investissements matériels pour améliorer les conditions d'accueil des vacanciers et embellir le camping. Cependant en février 2020, la société a déposé le bilan. En Mars, la pandémie COVID a compliqué la situation, de ce fait, la procédure de liquidation judiciaire, longue et interminable nous a empêchée de reprendre la main sur la gestion du camping cet été.

La date de la vente aux enchères publiques n'est toujours pas connue, à ce jour, Pour rappel, la commune a fait une proposition de reprise à hauteur de 10 000€ HT sur la cession des biens actifs mobiliers. A l'issue de la "vente aux enchères" :

- Une étude prospective sera menée pour examiner la meilleure option d'exploitation du camping.
- Un appel à candidatures sera lancé, tenant compte des candidatures spontanées déjà en notre possession.

Nous mettons tout en œuvre pour une réouverture du camping pour la saison 2021.



LIEN PARTICIPATIF - VIE COMMUNALE

Afin d'être en mesure de diffuser rapidement, par courrier électronique ou par SMS, en temps réel, les informations importantes de type :

- ◆ Alertes météorologiques (intempéries, inondations, etc...)
- ◆ Flash infos relatifs à la vie communale, etc...

Merci de nous transmettre par mail à : mairie.champagnesurloue@valdamour.com

1. votre adresse électronique
2. ainsi que le numéro de votre téléphone mobile

TRAVAUX SECURITE / VOIRIE

Au niveau du 18, rue du Pavé, vous avez pu constater l'inversion du panneau de signalisation indiquant le sens de priorité, **désormais acquis aux véhicules montant** (en conformité avec le code de sécurité routière), permettant ainsi aux usagers descendant de réduire la vitesse avant d'aborder l'intersection avec le Chemin Neuf.

Des phénomènes de vitesse excessive observés ces derniers mois, de façon récurrente, sur la D274, précisément Rue du Pavé nous ont incités à examiner la situation.

En concertation avec la Direction Départementale du JURA – Services Routes nous avons initié une étude de faisabilité, sur des aménagements susceptibles de faire prendre conscience aux usagers de la route, l'urgence de maîtriser la vitesse dans les déplacements. Une réflexion est en cours pour sécuriser le cheminement des piétons, essentiellement des enfants, aux abords de l'abribus par une matérialisation d'un passage piéton.

Afin de pouvoir finaliser la mise en place de dispositifs adaptés, nous avons également consulté la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour avoir leur agrément tout en gardant à l'esprit la maîtrise du budget. Dès que le chiffrage de ces travaux sera connu, le dossier de demande subvention correspondant sera établi.

GESTIONNAIRE DE L'EAU : Interfaces Techniques SUEZ

N° 0977 408 408 pour toutes demandes liées :

- à la facturation, aux problèmes de fuites sur branchements
- aux demandes de raccordements et de branchements

N° 0977 401 126 Numéro d'Urgence : En cas de fuite d'eau ou d'un débordement

Pour tous renseignements : 03 84 37 74 74 ou ccva@valdamour.com

HORAIRES DECHETTERIE - Site de VILLERS-FARLAY - Téléphone 03 84 37 70 16

Hiver (14 octobre au 24 mars)

Été (25 mars au 13 octobre)

Jours	Hiver (14 octobre au 24 mars)		Été (25 mars au 13 octobre)	
	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
Lundi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Mardi	9h30-11h45	Fermé	9h00-11h45	Fermé
Mercredi	Fermé	13h30 -16h45	Fermé	13h30 -17h45
Jeudi	9h30-11h45	Fermé	9h00-11h45	Fermé
Vendredi	Fermé	Fermé	9h00-11h45	Fermé
Samedi	9h30-11h45	13h30 -16h45	9h00-11h45	13h30 -17h45

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Afin de sécuriser la collecte des Ordures Ménagères et prévenir tout incident, les bacs doivent être :

- ◆ sortis la veille du ramassage
- ◆ et rentrés le plus tôt possible, après l'opération effectuée.

AGENDA



CELEBRATION 11 novembre 2020

Mercredi 11 Novembre 2020 à 11h 00

A cette occasion, un hommage particulier sera rendu à Léon Mesny de Boisseaux pour le 150^{ème} anniversaire de sa mort en héros le 20 novembre 1870, en présence des élus et des anciens combattants.

A NOTER : En raison des mesures sanitaires liées à la COVID, cette année la cérémonie ne sera pas suivie du traditionnel apéritif servi en Mairie.

Les Services de la Communauté de Communes sont ouverts du Lundi au Vendredi de 9h 00 à 17h 00 ou sur rendez-vous en dehors de ses horaires



Mairie de CHAMPAGNE sur LOUE

Tél 03 84 37 69 12

Site Internet :

<http://www.champagne-sur-loue.fr/>

Courriel :

mairie.champagnesurloue@valdamour.com

Permanence

Le Maire ou l'un de ses adjoints vous accueille avec la Secrétaire de Mairie
Mardi et Vendredi de 11h à 12h
et sur rendez-vous

Formulaires administratifs
www.service-public.fr